

Brantôme en Périgord, le 14 décembre 2022

Le Maire de Brantôme en Périgord

à

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

J'ai l'honneur de vous prier d'assister à la réunion du conseil municipal qui se réunira en session ordinaire le :

Mardi 20 décembre 2022 à 20 h 00
à la salle du Dolmen à Brantôme en Périgord

Conformément à l'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT), vous trouverez, jointes à la présente convocation, les notes explicatives de synthèses relatives à l'ordre du jour.

Au titre de l'article L. 2121-13 du CGCT, vous pouvez également consulter en Mairie tous les dossiers afférents à l'ordre du jour.

La loi vigilance sanitaire du 10 novembre 2021 qui prorogeait les règles dérogatoires en matière de fonctionnement des organes délibérantes des collectivités locales et de leurs groupements a pris fin le 31 juillet 2022. Aussi, il n'est plus possible que les réunions se tiennent en visio ou audioconférence. Le quorum permettant à l'assemblée de se tenir repasse à la moitié, et les élus ne peuvent être porteurs que d'un seul pouvoir.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,



Monique RATINAUD.

Ordre du jour joint.../...

Réunion du conseil municipal du 20 décembre 2022

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 novembre 2022 ;
2. Information sur les décisions prises en vertu des délégations visées à l'article L. 2122-22 du CGCT ;

Demandes de financements

3. Déploiement du système de vidéoprotection : autorisation et demandes de subventions étatiques au titre de la DETR 2023 et du FIPD 2023 ;
4. Rénovation de la salle des fêtes de la commune déléguée de Sencenac Puy de Fourches : opération complémentaire de travaux de mises aux normes – demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2023 ;
5. Rénovation de la salle des fêtes de la commune déléguée de Sencenac Puy de Fourches : opération complémentaire de travaux de mises aux normes – demande de subvention auprès du Département au titre du contrat de territoire 2023 ;
6. Programme de modernisation de l'éclairage public (phase 2) : demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2023 ;

Budget et participations

7. Décision modificative n° 3 du budget principal 2022 de la commune ;
8. Participation aux frais de fonctionnement de la classe ULIS de Saint-Martial-de-Valette pour l'année scolaire 2020-2021 ;
9. Participation aux frais de fonctionnement des écoles du RPI des 3 rivières pour l'année scolaire 2022/2023 ;
10. Participation aux frais de fonctionnement de la classe ULIS de Brantôme pour l'année scolaire 2022-2023 : élaboration d'une convention ;
11. Demande de subvention : voyage scolaire pour les élèves de l'école de Sencenac-Puy-de-Fourches ;
12. Aide à des projets humanitaires : attribution d'une subvention au projet porté par des particuliers de participation au 4L Trophy 2023 ;

Lotissement Lapouge

13. Validation du prix de vente du lot 1 au lotissement « La Pouge » ;
14. Validation du prix de vente du lot 2 au lotissement « La Pouge » ;
15. Validation du prix de vente du lot 3 au lotissement « La Pouge » ;

Autres cessions immobilières

16. Demande d'acquisition d'une portion d'un chemin rural sis au lieu-dit « Charbonnier » sur la commune déléguée de Valeuil ;
17. Demande d'acquisition d'une portion de la voie communale n° 313 de Puy Fournier sur la commune historique de Brantôme ;

Micro-Folie

18. Dénomination de la Micro-Folie ;
19. Micro-Folie : confirmation de prise en charge des dépenses d'investissement par la commune ;

Affaires générales

20. Constitution d'un COPIL pour la DSP ASSAINISSEMENT ;
21. « SEMIPER » - Modification de la composition du Conseil d'administration – Prise de participation au sein d'une SAS foncière ;

Questions complémentaires

Mise en place d'une cellule de crise en vue des éventuelles coupures d'électricité.